

**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 Juin 2019

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 522-7 et L. 522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et au transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental de la mission adoption et au transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les comptes de gestion 2018 du budget principal et du budget annexe présentés par Madame le Payeur Départemental,

Vu la délibération d'approbation des comptes administratifs votée lors la séance de ce jour,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission des Finances entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : décide d'affecter les résultats du compte administratif 2018 du budget principal de l'EPI comme suit :

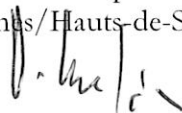
- l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de **1 439 825,24 €** sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2019,
- l'excédent de la section d'investissement d'un montant de **160 000,00 €** sera reporté en recette d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2019.

ARTICLE 2 : décide d'affecter les résultats du compte administratif 2018 du budget annexe du Service Interdépartemental d'Archéologie Préventive ainsi qu'il suit :

- l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de **190 940,21 €** sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2019,
- l'excédent de la section d'investissement d'un montant de **1 880,80 €** sera reporté en recette d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2019.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Patrick DEVEDJIAN
Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 juin 2019

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Président de la séance : Pierre BEDIER

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

VOTANT POUR (78): Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Anne-Christine Bataille, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Camille Bedin, Philippe Benassaya, Eric Berdoati, Jean-Didier Berger, Véronique Bergerol, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Isabelle Caullery, Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet, Bertrand Coquard, Arnaud de Courson, Daniel Courtès, Nicolas Dainville, Isabelle Debré, Rita Demblon-Pollet, Clarisse Demont, Patrick Devedjian, Cécile Dumoulin, Christian Dupuy, Sylvie D'Esteve, Josiane Fischer, Pierre Fond, Alexandra Fourcade, Ghislain Fournier, Vincent Franchi, Janick Géhin, Armelle Gendarme, Marie-Laure Godin, Marcelle Gorguès, Nicole Gouéta, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier de La Faire, Grégoire de La Roncière, Denis Larghero, Olivier Larmurier, Michel Laugier, Alice Le Moal, Nathalie Léandri, Olivier Lebrun, Marie-Pierre Limoge, André Mancipoz, Guy Muller, Rémi Muzeau, Karl Olive, Sébastien Perrotel, Nathalie Pitrou, Jean-François Raynal, Yves Révillon, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Georges Siffredi, Elodie Sornay, Paul Subrini, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Laurence Trochu, Laurent Vastel, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

ABSENTS EXCUSES (10) : Marie-Hélène Amiable, Elsa Faucillon, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Gabriel Massou, Yves Ménel, Pierre Ouzoulis, Catherine Picard, Joaquim Timoteo, Yves Vandewalle.

PROCURATIONS (31) : Pierre-Christophe Baguet à Marie-Laure Godin, Anne-Christine Bataille à Jeanne Bécart, Camille Bedin à Christian Dupuy, Laurent Brosse à Cécile Zammit-Popescu, Anne Capiaux à Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet à Josiane Fischer, Bertrand Coquard à Jean-Noël Amadei, Arnaud de Courson à Rita Demblon-Pollet, Daniel Courtès à André Mancipoz, Sylvie d'Estève à Hélène Brioux-Feuchet, Cécile Dumoulin à Guy Muller, Pierre Fond à Marie-Hélène Aubert, Alexandra Fourcade à Olivier Larmurier, Janick Géhin à Sonia Brau, Nicole Gouéta à Isabelle Caullery, Elisabeth Guyard à Philippe Benassaya, Alexandre Joly à Yann Scotte, Didier Jouy à Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger à Catherine Arenou, Grégoire de La Roncière à Paul Subrini, Denis Larghero à Marie-Pierre Limoge, Michel Laugier à Olivier Lebrun, Alice Le Moal à Laurent Vastel, Rémi Muzeau à Eric Berdoati, Karl Olive à Ghislain Fournier, Sébastien Perrotel à Véronique Bergerol, Nathalie Pitrou à Armelle Gendarme, Laurent Richard à Jean-François Raynal, Georges Siffredi à Nathalie Léandri, Elodie Sornay à Clarisse Demont, Pauline Winocour Lefèvre à Marie-Célie Guillaume.